



CH-2010 Neuchâtel, OFS, KS

INFO

KS-01-2024

CALENDRIER DE L'ENQUÊTE 2024

Les données de la statistique des hôpitaux 2023 seront relevées en 2024 selon le calendrier ci-contre.

Les données seront considérées comme définitives et ne pourront en principe plus être corrigées après la fin du relevé.

Informations

www.statistique.admin.ch

Santé » Système de santé » Hôpitaux » Enquêtes »
Statistique des hôpitaux » Aide aux utilisateurs
Lien Internet direct: [Aide aux utilisateurs](#)

Commande de publications

Office fédéral de la statistique, Expédition
Espace de l'Europe 10, 2010 Neuchâtel
Tél.: 058 463 60 60
E-Mail: order@bfs.admin.ch

Information à l'attention des instances chargées du relevé

Initialisation: sept. – oct. 2023

31 octobre 2023: Envoi à l'OFS des dernières modifications des cantons dans la « liste des établissements soumis à l'obligation de renseigner ».

Saisie des données par les établissements: jan. – mars 2024

31 mars 2024: Dernier délai pour la livraison des données par les établissements aux cantons.

Plausibilisation par les cantons: mars – juin 2024

30 juin 2024:

- **Dernier délai pour la livraison des données par les cantons à l'OFS.**
- Les cantons remettent à l'OFS une liste des établissements qui n'ont pas livré les données. La liste indiquera le nom et l'adresse des établissements ainsi que le nom de leur directrice ou directeur.

Procédure de sanction

15 juillet 2024:

- Dernier rappel de l'OFS aux établissements qui, sans motif valable, n'ont pas livré des données ou ont livré des données incomplètes; octroi d'un délai de 20 jours.
- L'OFS peut, sur demande du canton, envoyer le 3e rappel à partir du 15 mai. La liste des établissements doit dans ce cas avoir été remise à l'OFS le 30 avril au plus tard.

Août 2024:

- A partir du 10 août, envoi du procès-verbal final avec un délai d'opposition de 10 jours.
- A partir du 15 août, envoi du mandat de répression avec un délai d'opposition de 30 jours.